

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **24 janvier 2025** ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	ABDELLAOUI	Chérif
Monsieur	ARNOULD KIRSCHENBILDER	Enzo
Madame	AZOUZI	Teldja
Madame	BASQUE	Clara
Madame	BATMALLE PINET	Victoria
Monsieur	BENOIST	Eddy
Monsieur	BERNARD	Christophe
Madame	BERTRAND	Claire
Madame	BILLAUD	Cendrine
Monsieur	BIRAGHI	Enzo
Monsieur	BRIDOUX	Christophe
Madame	CASSERON	Stephanie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Madame	CHOTTEAU DIAZ	Maëlys
Madame	DUMONT	Cécile
Monsieur	DUSSARPS	Edgar
Monsieur	FORGIT	Lenny
Monsieur	GOURGUES	Korantin
Madame	HACQUIN	Stephanie
Madame	HASSAINE DAOUADJI	Rachida
Monsieur	HUBERT	Sébastien
Monsieur	KAMAIA HALLEPEE	Zayonn
Monsieur	LABERCO	Nolann
Madame	LENESTOUR	Marine
Monsieur	LIAMBO DUTILH	Tristan
Monsieur	MARECHAL	Théo
Monsieur	MCINTOSH	Swann
Madame	MOCQUEREAU	Stéphanie
Madame	N'KAIRI	Sofia
Madame	PETITPREZ	Magali
Monsieur	PIACENTINI	Lucas
Madame	PREVOST	Morgane
Monsieur	RODRIGUEZ	Gabin
Madame	ROUSSELOT	Aurelie
Madame	SARRAGOT	Sohanne
Monsieur	TARMOUSS	Amel
Monsieur	VANHERCK	Andreas
Madame	VIGIE	Lea
Madame	YAGOUB	Yamina

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 24/01/2025

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
le chef du pôle formation certification emploi


Sébastien DARTAI